

Objet : Quelle action de la police contre les comportements qui mettent en danger les cyclistes

Monsieur le Chef de groupe,

Je me permettrais d'élargir votre propos, en disant que la sécurité routière doit protéger l'usager dit « faible ».

Dans mon esprit, cela signifie que le cycliste doit être protégé des comportements des véhicules motorisés.

Mais cela signifie aussi que le piéton doit être protégé des cyclistes.

C'est notamment pour cela que j'ai souhaité doubler la capacité des patrouilles à vélo, avec l'acquisition de 16 VTT supplémentaires qui permettent dorénavant la présence de patrouilles cyclistes, entre 7 et 22 heures, au Centre-Ville. Je vous remercie de noter que la tenue cycliste étant une tenue réglementaire, ces patrouilles à vélo ne peuvent jamais se faire en civil.

Pour le reste, puisque le Pouvoir Fédéral nous a dit ne plus être en mesure de poursuivre ces infractions, nous avons repris les infractions relatives à l'arrêt et au stationnement dans le régime des SAC (Sanctions Administratives Communales). L'estimation que nous avons faite, à savoir 17.000 SAC par an, sera dépassée (selon les premières estimations).

Je ne suis pas en mesure, pour l'instant, de vous donner le pourcentage compris dans les 3 infractions que vous avez relevées mais je vous ferais parvenir par écrit.

Il n'est pas simple de dresser PV pour non-respect de la distance de sécurité lors du dépassement ou pour un refus de la priorité de droite due à un cycliste.

Ces infractions impliquent une prise en flagrant délit d'un comportement qui ne dure pas, contrairement au stationnement sur une piste cyclable.

Cependant, la politique de sécurité menée par la Zone de Police en matière de sécurisation des usagers faibles ne doit pas se limiter aux statistiques.

En effet, cette politique vise essentiellement (et vos interpellations du jour montrent que c'est un souci partagé) à protéger et sensibiliser les enfants, adultes de demain. A cet égard, je cite :

- Une présence aux entrées et sorties d'école.
- La piste d'éducation à la sécurité routière (en dessous de la Place Saint Lambert) qui accueille les enfants des écoles maternelles, primaires, secondaires et des plaines de vacances (7.000 jeunes en 2017) ;
- Les actions de contrôle de conformité des cyclomoteurs.
- Ainsi que tous les contrôles radars. Je pense que nous devons également travailler avec les caméras, nous avons fait l'acquisition de nombreuses caméras complémentaires et là, certains constats seront facilités.